



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 9 juillet 2024 à 19 h 32.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard  
Siège numéro 2 Monsieur Marc Cloutier  
Siège numéro 3 Monsieur Louis-David Bonin  
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier  
Siège numéro 6 Madame Mélanie Raymond

Monsieur Jonathan Pépin, conseiller au siège numéro 5 est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marc Doyon.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1. CONSULTATIONS PUBLIQUES**

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes en visioconférence et il ouvre les consultations publiques à 19 h 36.

**1.1 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**

**1.1.1 42, 1<sup>ÈRE</sup> RUE DU LAC-RAQUETTE – LOT 4 698 435**

Demande : Autoriser l'implantation d'une clôture sur la ligne de rue.

Monsieur le maire avise les personnes présentes de la possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

Des questions sont posées aux membres du conseil.

L'assemblée publique de consultation est fermée. Il est 19 h 48.

**1.1.2 620, RANG 9 – LOT 4 699 437**

Demande : Autoriser la construction d'un garage agricole en cours avant.

Monsieur le maire avise les personnes présentes de la possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

L'assemblée publique de consultation est fermée. Il est  
19 h 52.

**1.1.3 129A, RUE LAFLAMME – LOT 6 618 116**

Demande : Autoriser la fermeture du fossé sur la rue des Ancêtres  
et Laflamme.

Monsieur le maire avise les personnes présentes de la  
possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes  
intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

L'assemblée publique de consultation est fermée. Il est  
19 h 54.

**1.1.4 129A, RUE LAFLAMME – LOT 6 618 116**

Demande : Autoriser la construction d'un garage résidentiel en  
cours avant.

Monsieur le maire avise les personnes présentes de la  
possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes  
intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

L'assemblée publique de consultation est fermée. Il est  
19 h 55.

**1.1.5 18A, RUE DES ANCÊTRES – LOT 6 614 801**

Demande : Autoriser la construction d'un jumelé sur le lot  
6 639 061 malgré qu'il n'ait pas la profondeur minimale  
exigée de 30 mètres. D'un côté la profondeur est de  
25,53 mètres et de l'autre côté 33,87 mètres.

Monsieur le maire avise les personnes présentes de la  
possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes  
intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

L'assemblée publique de consultation est fermée. Il est  
19 h 56.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux  
membres du conseil et aux personnes présentes en  
visioconférence.



125671-07-2024

N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 35 : Autres points à l'ordre du jour.

1. CONSULTATION PUBLIQUE

1.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

1.1.1 42, 1<sup>ÈRE</sup> RUE DU LAC-RAQUETTE – LOT  
4 698 435

1.1.2 620, RANG 9 – LOT 4 699 437

1.1.3 129A, RUE LAFLAMME – LOT 6 618 116

1.1.4 129A, RUE LAFLAMME – LOT 6 618 116

1.1.5 18A, RUE DES ANCÊTRES – LOT 6 614 801

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 4 JUIN 2024 ET DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2024

LÉGISLATION

5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 642-2024 RELATIF À LA  
CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-  
OUTILS

6. RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO  
645-2024 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 263 253 \$ ET  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 910 277 \$ POUR LE  
PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC,  
D'ÉGOUT ET DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

AQUEDUC, ÉGOUTS, ORDURES

7. CONTRÔLE QUALITATIF – AQUEDUC ET ÉGOUT –  
PARC INDUSTRIEL – OCTROI DU CONTRAT

8. CONTRÔLE QUALITATIF – AQUEDUC ET ÉGOUT –  
CHEMIN DE LA CEINTURE – OCTROI DU CONTRAT

9. INGÉNIEUR – AQUEDUC ET ÉGOUT – PARC  
INDUSTRIEL – OCTROI DU CONTRAT

10. INGÉNIEUR – AQUEDUC ET ÉGOUT – CHEMIN DE LA  
CEINTURE – OCTROI DU CONTRAT

11. NETTOYAGE DU RÉSEAU SANITAIRE – ACCEPTATION  
DE SOUMISSION

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

12. DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
- 12.1 42, 1<sup>ÈRE</sup> RUE DU LAC-RAQUETTE – LOT 4 698 435
  - 12.2 620, RANG 9 – LOT 4 699 437
  - 12.3 129A, RUE LAFLAMME – LOT 6 618 116
  - 12.4 129A, RUE LAFLAMME – LOT 6 618 116
  - 12.5 18A, RUE DES ANCÊTRES – LOT 6 614 801

13. DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS – AVRIL, MAI, JUIN

BÂTIMENT MUNICIPAUX

- 14. RÉFECTION DU TOIT AUX PUIITS – OCTROI DU CONTRAT
- 15. MANDAT D'ÉVALUATION D'UNE PARTIE DU LOT 4 698 691

PERSONNEL

- 16. FERMETURE DU BUREAU – VACANCES ESTIVALES

FINANCES

- 17. LES SERRES ST-HONORÉ – AUTORISATION DE PAIEMENT
- 18. BIOGAZ – ENGLOBE – APPROBATION D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES
- 19. MRC DE BEAUCE-SARTIGAN – RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 2 POUR PAVAGE SARTIGAN LTÉE (PROJET RANG 4)
- 20. LOCAL DES FERMIÈRES – PORTES FRANÇAISE – ACCEPTATION DE SOUMISSION
- 21. GARAGE DONALD BOUCHER INC. – AUTORISATION DE PAIEMENT
- 22. INSCRIPTION FORMATION CHEF D'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS – AUTORISATION DE PAIEMENT
- 23. SIGNAL – ACHAT DE RADARS PÉDAGOGIQUES
- 24. USINE D'ÉPURATION – VEILLEUX ET FILS – AUTORISATION DE PAIEMENT
- 25. USINE DE FILTRATION – VEILLEUX ET FILS – AUTORISATION DE PAIEMENT
- 26. ACHAT D'UNE THERMOPOMPE POUR LA BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME – OCTROI DU CONTRAT



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

27. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 125648-09-2024 – BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME – ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR ACCEPTATION DE SOUMISSION
28. COMPTES DU MOIS

LOISIR – CULTURE – SANTÉ BIEN-ÊTRE

29. SKATEPARK – PAVAGE – ACCEPTATION DE SOUMISSION
30. SKATEPARK – MODULES – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION
31. EXCAVATION DU SENTIER PÉDESTRE (PRIMA) – OCTROI DU CONTRAT

TRAVAUX PUBLIC

32. NETTOYAGE DE FOSSÉS – ROUTE BAILLARGEON – OCTROI DU CONTRAT
33. DEMANDE DE COMPAGNONNAGE POUR PRÉPOSÉ À L'AQUEDUC (OPA)
34. CORRESPONDANCE
35. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR
- DEMANDE D'APPUI – REFUGE AU ROYAUME DES RONRONS
  - ÉTUDE PRÉLIMINAIRE CORRECTION PH – EAUX USÉES
36. RAPPORT DES COMITÉS
37. PÉRIODE DE QUESTIONS
38. CLÔTURE DE LA SÉANCE

125672-07-2024

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2024

**Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juin 2024 et de la séance extraordinaire du 18 juin 2024 ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux des séances susmentionnés, comme rédigés, par madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière.

125673-07-2024

5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 642-2024 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Le conseiller, monsieur Marc Cloutier donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 642-2024 à une prochaine séance et ayant pour objet la circulation des camions et des véhicules-outils.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue présente le projet de règlement numéro 642-2024 en indiquant sa portée ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement numéro 642-2024 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils soit, et est adopté par ce conseil.

125674-07-2024

6. **RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 645-2024 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 263 253 \$ ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 910 277 \$ POUR LE PROLONGEMENT DU CHEMIN DE LA CEINTURE AINSI QUE LE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES**

**Attendu** qu'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 645-2024 puisque des irrégularités doivent être corrigées

**Attendu** que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre a décrété, par le biais du règlement numéro 645-2024, une dépense de 2 910 277\$ pour le prolongement du chemin de la ceinture ainsi que le prolongement des services d'aqueduc, d'égout et de la gestion des eaux pluviales.

**Attendu** que le montant de la dépense inscrit de 2 910 000 \$ à l'article 3 diffère du montant de 2 910 277 \$ prévu dans les documents fournis en annexe.

**Attendu** qu'il faudra ajouter le montant de 647 024 \$ de la subvention PAVL à l'article 4 du règlement, car celle-ci sera reçue comptant et sera affectée aux dépenses du projet dans le but de faire diminuer l'emprunt.

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** l'article 3 du règlement numéro 645-2024 est remplacé par le suivant : « Le conseil est autorisé à dépenser une somme de deux millions neuf cent dix-mille deux cent soixante-dix-sept dollars (2 910 277,00 \$) pour les fins du présent règlement. ».

**Que** l'article 4 du règlement numéro 645-2024 soit modifié afin d'ajouter la phrase suivante : « [...] et affecter le montant de six cent quarante-sept mille vingt-quatre dollars (647 024 \$) obtenu dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale « Volet soutien ». »

**Qu'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

125675-07-2024

7. **CONTRÔLE QUALITATIF – AQUEDUC ET ÉGOUT – PARC INDUSTRIEL – OCTROI DU CONTRAT**



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

**Considérant** que suivant l'appel d'offres sur invitation pour le contrôle qualitatif pour le projet d'aqueduc et d'égout du parc industriel, nous avons reçu trois (3) soumissions conformes :

- Englobe Corp : 34 059,39 \$, taxes incluses
- Groupe GÉOS inc. : 41 494,48 \$, taxes incluses
- Nvira Environnement inc. : 52 836,76 \$, taxes incluses

**En conséquence**, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de suivre les recommandations de la firme WSP et d'accepter la soumission la plus basse soit celle d'Englobe Corp. au montant de trente-quatre mille cinquante-neuf dollars et trente-neuf cents (34 059,39 \$), taxes incluses et de lui octroyer le contrat.

125676-07-2024

8. **CONTRÔLE QUALITATIF – AQUEDUC ET ÉGOUT – CHEMIN DE LA CEINTURE – OCTROI DU CONTRAT**

**Considérant** que suivant l'appel d'offres sur invitation pour le contrôle qualitatif pour le projet d'aqueduc et d'égout du chemin de la Ceinture, nous avons reçu trois (3) soumissions conformes :

- Englobe Corp : 20 885,44 \$, taxes incluses
- Groupe GÉOS inc. : 26 212,00 \$, taxes incluses
- Nvira Environnement inc. : 33 216,28 \$, taxes incluses

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de suivre les recommandations de la firme WSP et d'accepter la soumission la plus basse soit celle d'Englobe Corp. au montant de vingt mille huit cent quatre-vingt-cinq dollars et quarante-quatre cents (20 885,44 \$), taxes incluses et de lui octroyer le contrat.

125677-07-2024

9. **INGÉNIEUR – AQUEDUC ET ÉGOUT – PARC INDUSTRIEL – OCTROI DU CONTRAT**

**Considérant** que suivant l'appel d'offres publics sur SEA0, nous avons reçu une (1) seule soumission conforme :

- Apex Experts conseils : 149 927,40 \$, taxes incluses

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission au montant de cent quarante-neuf mille neuf cent vingt-sept dollars et quarante cents (149 927,40 \$) et d'octroyer le contrat à Apex Experts conseils conditionnellement à ce qu'ils nous confirment que ce seront bien messieurs Simon Simard et Nicolas Allard qui seront responsable de notre projet, tel que mentionné dans leur offre de service.

125678-07-2024

10. **INGÉNIEUR – AQUEDUC ET ÉGOUT – CHEMIN DE LA CEINTURE – OCTROI DU CONTRAT**

**Considérant** que suivant l'appel d'offres sur invitation, nous n'avons reçu aucune soumission, faute de disponibilité de personnel aux dates indiquées pour les travaux ;

**Considérant** que suivant la recommandation de madame France



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Thibault, nous avons demandé à la firme WSP de revoir sa position sur ce mandat vu le report des travaux et de transmettre une offre de services à la municipalité ;

**Considérant** qu'une première proposition d'honoraires a été reçue, mais qu'elle est incomplète en termes de ressources proposées, de services à rendre et de documents administratifs requis ;

**Considérant** qu'une nouvelle proposition basée sur le devis transmis pour invitation a été reçue au montant de 89 140,00 \$, plus taxes;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de la firme WSP au montant de quatre-vingt-neuf mille cent quarante dollars (89 140,00 \$), plus taxes et de lui octroyer le contrat.

125679-07-2024

11. **NETTOYAGE DU RÉSEAU SANITAIRE – ACCEPTATION DE SOUMISSION**

**Considérant** que le nettoyage du réseau d'égouts sur environ deux (2) km est nécessaire pour éviter l'obstruction de celui-ci ;

**Considérant** qu'un camion basse pression et un vacuum est nécessaire ;

**Considérant** que le service des travaux publics a reçu une soumission des Entreprises Claude Boutin pour un taux horaire de 137 \$ / h, par camion, pour environ une (1) journée de travail ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission des Entreprises Claude Boutin pour un taux horaire de 137 \$ / h, par camion pour environ une (1) journée de travail et de procéder au nettoyage.

12. **DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**

12.1 **42, 1<sup>ÈRE</sup> RUE DU LAC-RAQUETTE – LOT 4 698 435**

Ce point est reporté

125680-07-2024

12.2 **620, RANG 9 – LOT 4 699 437**

**Considérant** que le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 4 699 437 afin d'autoriser la construction d'un garage agricole en cours avant ;

**Considérant** que le règlement de zonage 447-2006 stipule :

- N'autorise pas un bâtiment accessoire en cours avant

**Considérant** que le futur garage serait situé à 80 pieds de la route Pomerleau et à 90 pieds du rang 9 ;

**Considérant** que la propriété est sur un terrain d'angle ;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**Considérant** que le propriétaire garderait l'espace suffisant pour son installation septique à faire cet automne ;

**Considérant** qu'il ne veut pas nuire à son agriculture et aimerait situer celui-ci près de la ferme et de sa résidence ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la présente demande afin d'autoriser la construction d'un garage agricole en cours avant.

125681-07-2024

12.3 129A, RUE LAFLAMME – LOT 6 618 116

**Considérant** que le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 6 618 116 afin d'autoriser la fermeture du fossé au coin des rues des Ancêtres et Laflamme ;

**Considérant** que le règlement 616-2021 stipule :

- La largeur entre deux ponceaux d'entrées privées ne doit pas être inférieure à 24 pieds

**Considérant** que le bâtiment principal sera un jumelé et que les entrées seront très proches;

**Considérant** que la propriété est sur un terrain d'angle ;

**Considérant** que les fossés du voisinage sont en majeure partie remplis ;

**Considérant** que la propriété n'est pas située dans le bas d'une côte ;

**Considérant** que des regards seront installés ainsi qu'un empiérement à la jonction de la rue des Ancêtres et de la rue Laflamme ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la présente demande afin d'autoriser la fermeture du fossé au coin des rues des Ancêtres et Laflamme.

125682-07-2024

12.4 129A, RUE LAFLAMME – LOT 6 618 116

**Considérant** que le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 6 618 116 afin d'autoriser la construction d'un garage résidentiel en cours avant ;

**Considérant** que le règlement de zonage 447-2006 stipule :

- N'autorise pas un bâtiment accessoire en cours avant

**Considérant** que l'espace est insuffisant pour un garage en cours arrière, car il y a une servitude du réseau municipal ;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**Considérant** que la propriété est sur un terrain d'angle ;

**Considérant** que le garage respecterait une marge de recul avec la rue des Ancêtres de 6 mètres ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la présente demande afin d'autoriser la construction d'un garage résidentiel en cours avant.

125683-07-2024

**12.5 18A, RUE DES ANCÊTRES – LOT 6 614 801**

**Considérant** que le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 6 614 801 afin d'autoriser la construction d'un jumelé sur le lot projeté 6 639 061 malgré qu'il n'ait pas la profondeur minimale exigée de 30 mètres. D'un côté la profondeur est de 25,53 mètres et de l'autre côté 33,87 mètres ;

**Considérant** que le terrain est de forme particulière et qu'il est situé sur un coin de rue ;

**Considérant** que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

**Considérant** que le permis de lotissement a été délivré conformément à la réglementation;

**Considérant** que le jumelé annexé à une profondeur de 33,87 mètres ;

**Considérant** que la propriété bénéficie de services municipaux ;

**Considérant** que ce projet priorise la densité ;

**Considérant** que l'implantation du jumelé respecterait les marges de recules exigés ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la présente demande afin d'autoriser la construction d'un jumelé sur le lot 6 639 061.

**13. DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS – AVRIL, MAI, JUIN**

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière fait le dépôt de la liste des permis émis pour les mois d'avril, mai et juin, la valeur totale desdits permis s'élève à un million cinq cent soixante mille cinq cent soixante dollars (1 560 560,00 \$)

125684-07-2024

**14. RÉFECTION DU TOIT AUX PUITES – OCTROI DU CONTRAT**

**Considérant** que suivant l'appel d'offres sur invitation pour la réfection du toit aux puits, nous avons reçu deux (2) soumissions :



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

- Sylvain Nadeau Toitures inc. 3 046,84 \$, taxes incluses
- MLT Division toiture : 1 954,31 \$, taxes incluses

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de MLT Division toiture au montant de mille neuf cent cinquante-quatre dollars et trente et un cents (1 954,31 \$), taxes incluses et de lui octroyer le contrat de réfection du toit de la cabane au puits.

125685-07-2024

15. MANDAT D'ÉVALUATION D'UNE PARTIE DU LOT 4 698 691

**Considérant** que suivant la rencontre du 3 juillet avec la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques, il a été mis à notre connaissance que nous devons faire évaluer le terrain du presbytère afin d'en connaître la valeur marchande ;

**Considérant** que suite à cette évaluation, c'est à ce prix que la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques nous vendrait le terrain ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Évalutech afin de procéder à l'évaluation du terrain et couvrir les honoraires d'environ sept cent dollars (700,00 \$), plus taxes.

125686-07-2024

16. FERMETURE DU BUREAU – VACANCES ESTIVALES

Il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la fermeture du bureau pour les vacances estivales du 19 juillet 2024 à midi au 4 août 2024. De retour le 5 août 2024 à 8 h 30.

125687-07-2024

17. LES SERRES ST-HONORÉ – AUTORISATION DE PAIEMENT

**Considérant** la soumission trop élevée reçue des Serres St-Simon, les conseillers ont décidés de ne pas aller de l'avant ;

**Considérant** que les serres St-Honoré ont procédé à l'entretien ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture des serres St-Honoré au montant de trois mille quatre cent quatre-vingt-treize dollars et quatre-vingt-un cents (3 493,81\$), taxes incluses.

125688-07-2024

18. BIOGAZ – ENGLOBE – APPROBATION D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES

**Considérant** qu'une mise à jour des honoraires et dépenses d'Englobe pour les travaux de biogaz est nécessaire ;

**Considérant** que ceux-ci devaient s'élever à 35 719,07 \$, mais que finalement ils s'élèveront à environ 45 962,20 \$ ;

**Considérant** que l'augmentation des coûts est dû par plusieurs



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

contraintes techniques en chantier lors de l'installation des puits de captation, la réalisation d'un échantillonnage de contrôle des premières lectures de biogaz, l'ajout d'honoraires pour l'interprétation et la vérification des premières données recueillies et l'ajout d'analyses chimiques de Dioxines et Furanes, de composés phénoliques et de mercure ultra-trace ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les coûts totaux d'Englobe d'environ quarante-cinq mille neuf cent soixante-deux dollars et vingt cents (45 962,20 \$).

125689-07-2024

19. **MRC DE BEAUCE-SARTIGAN – RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 2 POUR PAVAGE SARTIGAN LTÉE (PROJET RANG 4)**

**Considérant** que la MRC de Beauce-Sartigan recommande le paiement # 2 à Pavage Sartigan Ltée pour le projet de réfection du 4<sup>e</sup> Rang (lignage) au montant de 6 288,69 \$, taxes incluses ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement # 2 à Pavage Sartigan Ltée au montant de six mille deux cent quatre-vingt-huit dollars et soixante-neuf cents (6 288,69 \$), taxes incluses.

125690-07-2024

20. **LOCAL DES FERMÈRES – PORTES FRANÇAISES – ACCEPTATION DE SOUMISSION**

**Considérant** que l'ancien local de la bibliothèque a été cédé aux fermières ;

**Considérant** qu'elles ont demandé à la municipalité d'avoir des portes françaises à l'entrée de leur local pour pouvoir entrer leurs moulins à tisser ;

**Considérant** que nous avons reçu trois (3) soumissions :

- Construction JL Groleau inc. : 800,00 \$, plus taxes
- Portes et fenêtres Abritek inc. : 1 233,39 \$, plus taxes
- Portes et fenêtres Abritek inc. : 1 708,92 \$, plus taxes

**En conséquence**, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission la plus basse, soit celle de Construction JL Groleau inc. au montant de huit cent dollars (800,00 \$), plus taxes et autoriser les travaux d'installation payés à l'heure.

21. **GARAGE DONALD BOUCHER INC. – AUTORISATION DE PAIEMENT**

Ce point est annulé.

125691-07-2024

22. **INSCRIPTION FORMATION CHEF D'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS – AUTORISATION DE PAIEMENT**

**Considérant** que l'inscription de monsieur Daven Poulin à une



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

formation à distance de perfectionnement pour chef d'équipe auprès d'Educaffaires Solutions est au coût de 2 937,61 \$, taxes incluses ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture auprès d'Educaffaires Solutions au montant de deux mille neuf cent trente-sept dollars et soixante et un cents (2 937,61 \$), taxes incluses.

125692-07-2024

**23. SIGNAL – ACHAT DES RADARS PÉDAGOGIQUES**

**Considérant** que nous avons reçu une aide financière du Ministre des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – 2024-2025* au montant de 6 689,00 \$ ;

**Considérant** que cette aide financière servira pour l'achat de deux (2) radars pédagogiques ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'achat des deux (2) radars pédagogiques auprès de la compagnie Signal au montant de sept mille neuf cent soixante-trois dollars (7 963,00 \$), plus taxes.

**24. USINE D'ÉPURATION – VEILLEUX ET FILS –  
AUTORISATION DE PAIEMENT**

Ce point est reporté.

**25. USINE DE FILTRATION – VEILLEUX ET FILS –  
AUTORISATION DE PAIEMENT**

Ce point est reporté

125693-07-2024

**26. ACHAT D'UNE THERMOPOMPE POUR LA  
BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME – OCTROI DU  
CONTRAT**

**Considérant** que suivant l'appel d'offre sur invitation, nous avons reçu cinq (5) soumissions :

NOM	BTU	PRIX (TAXES INCLUSES)	SUBVENTION
Climatisation GMT inc.	Climatiseur 18 000 btu	11 727,45 \$	1 450,00 \$
Climatisation GMT inc.	Thermopompe 36 000 btu	11 411,27 \$	1 450,00 \$
Réfrigération JF Demers inc.	Thermopompe 18 000 btu	8 048,25 \$	1 800,00 \$
Climatisation Crystal inc.	Thermopompe Multi-têtes	25 811,89 \$	10 314,87 \$
Mécanique du bâtiment SVC	Thermopompe 30 000 btu	8 157,48 \$	4 569,00 \$

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Qu'après l'analyse des soumissions et des subventions admissibles, il y a lieu d'accepter la soumission de Mécanique du bâtiment SVC pour une thermopompe basse température (-30) de 30 000 btu au montant de huit mille cent cinquante-sept dollars et quarante-huit cents (8 157,48 \$), laquelle est admissible à une subvention de quatre mille cinq cent soixante-neuf dollars (4 569,00 \$).

125694-07-2024

27. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 125648-06-2024 – BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME – ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR ACCEPTATION DE SOUMISSION

**Considérant** que dans la résolution numéro 125648-06-2024, les conseillers ont accepté la soumission d'Équipement de bureau Demers inc. pour l'achat d'un photocopieur au montant de 3 495,00 \$, plus taxes ;

**Considérant** que suivant l'acceptation de la soumission, les Équipements de bureau Demers inc. a soumis aux conseillers la possibilité de procéder à la location d'un photocopieur au montant de 59,95 \$ / mois, plus taxes au lieu d'en faire l'achat ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de modifier la résolution numéro 125648-06-2024 pour procéder à la location et non à l'achat du photocopieur et d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de location auprès d'Équipement de bureau Demers inc.

125695-07-2024

28. COMPTE DU MOIS

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de deux cent soixante-cinq mille cinq cent quarante-neuf dollars et soixante-seize cents (265 549,76 \$) incluant les salaires bruts et d'autoriser leur paiement.

FACTURES PAYÉES	95 704,54 \$
FACTURES À PAYER	118 210,83 \$
SALAIRES BRUTS DU MOIS	51 634,39 \$
<b>TOTAL</b>	<b>265 549,76 \$</b>

125696-07-2024

29. SKATEPARK – PAVAGE – ACCEPTATION DE SOUMISSION

**Considérant** que nous avons reçu trois (3) soumission pour le pavage du skatepark :

- Pavco : 16 910,00 \$, plus taxes
- Pavage Sartigan : 8 820,00 \$, plus taxes
- Pavage Jean-Luc Roy : 8 125,00 \$, plus taxes

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission la plus basse, soit celle



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

de Pavage Jean-Luc Roy au montant de huit mille cent vingt-cinq dollars (8 125,00 \$), plus taxes et de lui octroyer le contrat de pavage du skatepark.

125697-07-2024

**30. SKATEPARK – MODULES – APPEL D’OFFRES SUR INVITATION**

**Considérant** que suivant l’aide financière reçue du *Programme d’aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Volet 1 (PAFIRSPA)* au montant de 29 055,00 \$ ;

**Considérant** que nous devons aller en appel d’offres sur invitation pour l’achat de modules pour le skatepark ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à aller en appel d’offres sur invitation auprès des compagnies dont la liste a été déposée aux conseillers.

125698-07-2024

**31. EXCAVATION DU SENTIER PÉDESTRE (PRIMA) – OCTROI DU CONTRAT**

**Considérant** que suivant l’appel d’offres sur invitation, nous avons reçu une (1) seule soumission :

- Blais & Paquet inc. : 16 326,45 \$, taxes incluses

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter la soumission de Blais & Paquet inc. au montant de seize mille trois cent vingt-six dollars et quarante-cinq cents (16 326,45 \$) et de lui octroyer le contrat d’excavation et de préparation du sentier pédestre.

125699-07-2024

**32. NETTOYAGE DE FOSSÉS – ROUTE BAILLARGEON – OCTROI DU CONTRAT**

**Considérant** que suivant l’appel d’offres sur invitation, nous avons reçu deux (2) soumissions :

- Les Excavations Laflamme inc. : 5 400,00 \$, plus taxes
- Blais & Paquet inc. : 8 400,00 \$, plus taxes

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter la soumission la plus basse, soit celle de Les Excavations Laflamme inc. au montant de cinq mille quatre cent dollars (5 400,00\$), plus taxes et de lui octroyer le contrat de nettoyage de fossés dans la Route Baillargeon.

125700-07-2024

**33. DEMANDE DE COMPAGNONNAGE POUR PRÉPOSÉ À L’AQUEDUC (OPA)**

**Considérant** que monsieur Daven Poulin, chef des travaux publics a complété son cours et a obtenu sa carte d’apprenti préposé à l’aqueduc;

**Considérant** que monsieur Daven Poulin doit se faire accompagner entre 12 et 16 heures ;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**Considérant** que nous avons reçu une offre de service d'Aquatech pour le compagnonnage aux taux suivants :

- Technicien compagnon : 78,00 \$ / heure
- Déplacements : 0,59 \$ / km
- Perdiem : 75,00 \$ / jours
- Autres(s) dépense(s) : Au coûtant + 10,00 \$ adm.

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service d'Aquatech aux taux mentionnés ci-haut.

**34. CORRESPONDANCE**

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de juin 2024.

**35. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

125701-07-2024

**35.1. DEMANDE D'APPUI – REFUGE AU ROYAUME DES RONRONS**

Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de manifester leur appui envers le refuge au royaume des ronrons situé à Lac-Mégantic (Nantes) et les encourager dans leur projet d'agrandissement du refuge suite à une très forte augmentation du nombre d'animaux errants, abandonnés et maltraités.

125702-07-2024

**35.2. ÉTUDE PRÉLIMINAIRE CORRECTION PH – EAUX USÉES**

**Considérant** que suivant les recommandations d'Aquatech, la municipalité a demandé à la firme d'ingénieur Stantec de nous fournir une proposition pour procéder à une étude préliminaire afin d'obtenir les modes à privilégier pour corriger le taux de PH dans les eaux usées ;

**Considérant** que la proposition s'élève à 14 995,00 \$, plus taxes

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service au montant de quatorze mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (14 995,00\$), plus taxes et de mandater la firme Stantec pour procéder à l'étude requise.

**36. RAPPORT DES COMITÉS**

Monsieur Claude Fournier mentionne qu'il a participé à une formation sur l'habitation, ensuite il a participé à la rencontre avec la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques concernant le terrain du presbytère et pour finir la Société historique a créé une salle d'exposition.



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Madame Mélanie Raymond nous mentionne qu'un nouveau conseiller c'est joint au conseil des jeunes. Par la suite, elle explique les activités du mois de juillet.

Madame Ginette Lessard mentionne qu'il y a eu rencontre du comité consultatif d'urbanisme (ccu).

Monsieur Marc Cloutier, en remplacement de monsieur Jean-Marc Doyon a participé à la rencontre de la MRC de Beauce-Sartigan. Il a aussi participé à la rencontre avec la Commission scolaire et nous mentionne qu'il y a une forte augmentation des classes à Saint-Benoît-Labre dû à la population grandissante de celle-ci.

Monsieur Louis-David Bonin a eu une rencontre à l'usine d'eau pour des travaux sur la génératrice.

**37. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue de 20 h 25 à 20 h30. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

125703-07-2024

**38. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 30.

**SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL**

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.

  
\_\_\_\_\_  
JEAN-MARC DOYON, MAIRE

  
\_\_\_\_\_  
CORALIE RODRIGUE,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE